IPCI FRANCE EUROPE
International Pernambuco Conservation Initiative

MUSICIENS ET ARCHETS EN PERNAMBOUC

CSFI
AU SERVICE DE LA MUSIQUE DEPUIS 1890

Les nouvelles règles CITES depuis le 5 mars 2026

09/206

Vérifiez la pertinence des informations figurant dans ce document auprès des autorités CITES de vos pays respectifs.

Informations relatives aux passages de frontières de l'UE avec des archets

1 VOYAGER AVEC VOTRE ARCHET À DES FINS NON COMMERCIALES

Au sein de l'Union Européenne

▶ **Aucun certificat CITES requis.**

Hors Union Européenne

▶ Pour vous rendre hors de l'UE à des fins non commerciales : **Aucun certificat n'est requis.**

▶ Veuille à pouvoir justifier de la raison pour laquelle vous transportez votre archet, laquelle doit correspondre à l'un des huit cas suivants :

- *spectacle rémunéré ou non, usage personnel, exposition, prêt, concours, à des fins pédagogiques, d'évaluation ou de réparation.*

2 VENDRE OU ACHETER UN ARCHET

Au sein de l'Union Européenne

▶ **Aucun certificat CITES requis** car Annexe B UE (équivalent de l'Annexe II CITES).

⚠ Mais le vendeur doit prouver que le pernambouc a été récolté avant le 13 septembre 2007, par tout document authentique ou preuve d'achat antérieure à 2007.

Exemple : France ↔ Espagne / Italie / Belgique = **pas de document CITES** (Intra-UE)

Hors Union Européenne

Pour le Vendeur :

▶ **Certificat CITES de réexportation OBLIGATOIRE.**

Pour l'Acheteur :

▶ **Permis d'importation obligatoire dans certains pays.**

Exemple : UE ↔ Royaume-Uni / Suisse / Japon / USA = **certificat CITES de réexportation obligatoire**

3 DOCUMENTS ESSENTIELS pour demander un certificat CITES

- **Facture ou tout autre document** permettant d'établir que l'archet est en votre possession avant le 5 mars 2026
- Déclaration de matériaux
- Preuve d'ancienneté (certificat d'authenticité)

"Même si vous ne vendez pas votre archet aujourd'hui, il est fortement recommandé de réunir ces documents dès maintenant."

4 MATÉRIAUX "ANNEXE I"

Ivoire d'éléphant

Écaille de tortue

Fanon de baleine

Votre archet peut également contenir d'autres espèces classées, nécessitant l'obtention d'un permis CITES, soumises à un régime plus strict que celui du Pernambouc.

Renseignez-vous auprès de votre archetier ou luthier.

5 ÉVOLUTIONS À VENIR

De nouvelles évolutions sont également à prévoir lors de la prochaine COP de la CITES en 2028.

» https://www.ipci-france-europe.org/fr